



**RedList**  
**ListeRouge**  
**ICOM**



# LISTE ROUGE DES BIENS CULTURELS COLOMBIENS EN PÉRIL



# LISTE ROUGE DES BIENS CULTURELS COLOMBIENS EN PÉRIL

Les fouilles clandestines de sites archéologiques (*guaquería*) ont pour effet de priver les objets de leur contexte, ce qui rend leur identification difficile et diminue leur importance culturelle. L'étude scientifique des sites pillés est par conséquent limitée puisque des éléments essentiels à la reconstitution des modes de vie ont été détruits.

Les vols perpétrés dans les musées, églises, bibliothèques et archives affectent irrémédiablement l'intégrité des collections, laissant des zones d'ombre qui altèrent la signification historique de cet héritage culturel.



Trois mille pièces précolombiennes saisies en 2004, par le Département administratif de Sécurité, à un trafiquant étatsunien résidant en Colombie.

© Instituto Colombiano de Antropología e Historia (ICANH)

**La Campagne nationale contre le trafic illicite de biens culturels a été conçue par les autorités colombiennes dans le but de protéger le patrimoine de ces actes criminels. Elle repose sur des stratégies qui sont mises en œuvre à partir d'accords nationaux et internationaux. Elle comprend des cours et des formations virtuelles sur la connaissance, la valorisation, l'appropriation et la conservation du patrimoine mobilier. Elle vise également au renforcement de la législation et à la publication de guides, d'affiches et de brochures de sensibilisation. L'ICOM participe à ces efforts avec la Liste Rouge.**

Si vous soupçonnez qu'un bien culturel colombien a pu être volé, pillé ou exporté de manière illicite, veuillez contacter :

Ministère de la Culture,  
Direction du Patrimoine

Carrera 8 No. 8-09, Bogotá  
Téléphone : (57-1) 342 4100  
Courriel :  
patrimonio@mincultura.gov.co  
www.mincultura.gov.co

Ministère des Affaires étrangères,  
Direction des Affaires culturelles

Carrera 5 No. 9-03, Bogotá  
Téléphone : (57-1) 381 4000  
Courriel :  
cooperacioncultural@cancilleria.gov.co  
www.minrelext.gov.co

Police nationale, Groupe d'enquête sur  
les crimes contre le patrimoine culturel

Av. Eldorado No. 75-25, Bogotá  
Téléphone : (57-1) 426 6228  
Courriel :  
gipacdijin@hotmail.com

Cette *Liste Rouge* est la dixième de la série publiée par l'ICOM à ce jour :

*Liste Rouge des objets archéologiques africains, 2000*

*Liste Rouge des biens culturels latino-américains en péril, 2003*

*Liste Rouge d'urgence des antiquités irakiennes en péril, 2003*

*Liste Rouge des antiquités afghanes en péril, 2006*

*Liste Rouge des antiquités péruviennes en péril, 2007*

*Liste Rouge des antiquités cambodgiennes en péril, 2009*

*Liste Rouge des biens culturels en péril d'Amérique centrale et du Mexique, 2009*

*Liste Rouge d'urgence des biens culturels haïtiens en péril, 2010*

*Liste Rouge des biens culturels chinois en péril, 2010*

## Introduction

L'État colombien, par le biais de ses institutions, a développé et renforcé le cadre légal pour la protection du patrimoine culturel de la nation. Cependant, en dépit de tels efforts, les biens culturels et en particulier ceux hérités des époques préhispanique et coloniale, continuent de faire l'objet de trafic illicite à l'échelle nationale et internationale.

Le vol, le pillage, le commerce et l'exportation illicites sont des menaces constantes à la préservation du patrimoine culturel. La lutte contre le trafic illicite de biens culturels est de ce fait une priorité de la politique menée par l'Etat colombien.

Le patrimoine archéologique, y compris subaquatique, est la catégorie la plus vulnérable, notamment dans les régions isolées de Colombie. Les fouilles clandestines et la contrebande répondent à une demande sur le marché international des antiquités, qui s'est accrue ces derniers temps en raison, entre autres, des ventes sur Internet.

Les biens à caractère religieux et documentaire, également menacés, sont fréquemment volés dans des églises, musées, archives et bibliothèques.

Le trafic illicite des biens culturels porte irréparablement atteinte à l'identité du peuple colombien et constitue une perte importante pour la mémoire de l'humanité.

## *Normes qui protègent le patrimoine culturel mobilier en Colombie :*

### CONSTITUTION POLITIQUE DE COLOMBIE DE 1991

#### LOIS NATIONALES

Loi 103 de 1931

Loi 163 de 1959

Loi 80 de 1989

Loi 397 de 1997 modifiée par la Loi 1185 de 2008

Loi 594 de 2000

#### RÉGLEMENTATIONS

Décret 833 de 2002

Décret 763 de 2009

Résolution 0395 de 2006

Résolution 0983 de 2010

#### ACCORD DE COOPÉRATION INTER-ADMINISTRATIVE

*en vue de l'exécution de fonctions administratives pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels*

## Objectif

Cette *Liste Rouge* a été conçue afin d'aider les musées, marchands d'art, collectionneurs, fonctionnaires des douanes et de police, à identifier des objets qui sont susceptibles d'être exportés illégalement de Colombie. En vue de faciliter leur identification, la *Liste Rouge* décrit plusieurs catégories de biens culturels qui peuvent faire l'objet de transactions illicites.

La législation colombienne interdit l'exportation et le commerce de ces biens culturels. Les musées, maisons de ventes aux enchères, marchands d'art et collectionneurs sont donc exhortés à ne pas en faire l'acquisition sans avoir vérifié au préalable et de façon irréfutable leur provenance ainsi que la documentation légale correspondante.

En raison de la grande diversité d'objets, de styles et de périodes, la *Liste Rouge des biens culturels colombiens en péril* n'est pas exhaustive. Toute antiquité susceptible de provenir de Colombie devra faire l'objet d'une attention toute particulière et de mesures de précaution renforcées.

### INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970  
*concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (Loi 63 de 1986)

Convention de La Haye du 14 mai 1954  
*pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*  
(Loi 340 de 1996)  
et le deuxième Protocole du 26 mars 1999 (Loi 1130 de 2007)

Décision 588 de 2004 de la Communauté andine

Convention d'UNIDROIT du 24 juin 1995  
*sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*  
(Loi 1304 de 2009)

### ACCORDS BILATÉRAUX

Pérou (Loi 16 de 1992), Équateur (Loi 587 de 2000), Bolivie (Loi 1018 de 2006), États-Unis d'Amérique (2006), Panama (2007), Paraguay (2008), Uruguay (2008), Suisse (2010)

# LISTE ROUGE DES BIENS CULT

LA LISTE ROUGE COMPREND LES CATÉGORIES SUIVANTES :  
(Les photographies ne représentent pas des biens culturels volés ; elles illustrent des objets-types dans les catégories qui sont particulièrement vulnérables au trafic illicite.)

## PÉRIODE PRÉHISPANIQUE (16000 av. J.-C. - 1600 apr. J.-C.)

### Pierre

Objets taillés en pierre de divers types et couleurs.

- a) **Outils** tels que des haches, poinçons et pierres à moudre.
- b) **Objets rituels** tels que des perles, masques et pectoraux. [illus. 1]
- c) **Sculptures monolithiques** de tailles différentes. [illus. 2]
- d) **Fragments d'art rupestre**, sous forme de pictogrammes et de pétroglyphes.

### Céramique

Objets en argile cuite, aux formes, fonctions et finitions variées.

- a) **Ustensiles** tels que des fusaïoles, râpes, passoires et vases. [illus. 3-4]
- b) **Sculptures et récipients** de formes humaines, animales ou végétales. [illus. 5]
- c) **Objets rituels** tels que des *pintaderas* (sceaux à motifs ornementaux), cachets et urnes funéraires.

### Bois

Sculptures anthropomorphes et autres objets taillés dans des bois durs, principalement des tabourets et chaises, cannes, aiguilles, navettes, sarcophages et épées en bois de palmier. [illus. 6]

### Restes humains

- a) **Momies** enveloppées dans des tissus ou recouvertes de masques. [illus. 7]
  - b) **Os**, parfois contenus dans des urnes funéraires en céramique.
- Note : certains crânes présentent une déformation intentionnelle.

### Restes paléontologiques

Fossiles et matière végétale ou animale en voie de pétrification. [illus. 8]



1. Pectoral zoomorphe, Tairona, 1000-1500 apr. J.-C., 24 x 5 cm.



2. Statue monolithique, San Agustín, 1-900 apr. J.-C., 106 x 70 cm.

© Instituto Colombiano de Antropología e Historia (ICANH)



3



4



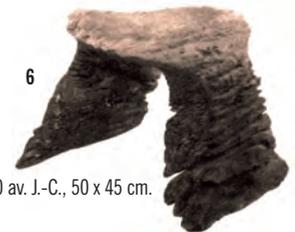
5

3. Récipient à surface externe peinte, Nariño, 850-1500 apr. J.-C., 25,5 x 15 cm.

4. Coupe aux surfaces interne et externe peintes, Muisca, 600-1600 apr. J.-C., 28 x 28 cm.

5. Fragment de figure anthropomorphe (tête), Tumaco, 500 av. J.-C.-500 apr. J.-C., 19 x 11 cm.

© ICANH



6

6. Tabouret, Calima, 600-300 av. J.-C., 50 x 45 cm.

© ICANH



7

7. Momie, Muisca, 600-1600 apr. J.-C., 76 x 65 cm.  
© Museo del Oro, Banco de la República de Colombia - Clark M. Rodríguez

8. Molaire de mastodonte, Los Patios (nord de Santander), 16000-10000 av. J.-C., 12 x 9 cm.  
© ICANH



8

# TURELS COLOMBIENS EN PÉRIL

## Textiles

Tissus aux motifs géométriques. La plupart proviennent de trousseaux mortuaires. [illus. 9]

9. Sac (*mochila*) en coton, Guane, 1300-1600 apr. J.-C., 30 x 20 cm.  
© ICANH



## Orfèvrerie

Ornements en or, *tumbaga* (cuivre et or) et autres alliages, fondus, martelés ou soudés, avec des représentations animales, humaines ou végétales. On trouve des pendentifs, boucles ou ornements d'oreilles, pectoraux, ornements de nez, perles, pommeaux de canne, disques, sculptures miniatures, masques, *poporos* (récipients pour contenir la chaux utilisée dans la mastication de la feuille de coca), aiguilles, torsades et boutons. [illus. 10-11-12]



10. Ornement de nez en or, Tairona, 1000-1500 apr. J.-C., 8,2 x 4,6 cm.  
© ICANH

11. Collier de perles ornithomorphes en or, Quimbaya, 500-900 apr. J.-C., 23,4 cm.  
© ICANH



12. Diadème en or avec des figures d'oiseaux, Muisca, 600-1600 apr. J.-C., 15,7 x 23 cm.  
© ICANH



## PÉRIODES COLONIALE ET RÉPUBLICAINE (XVI<sup>e</sup> siècle - milieu du XX<sup>e</sup> siècle)

### Céramique et verre

Pièces décorées avec des initiales, légendes ou images représentant des scènes ou portraits ; verrerie sculptée et colorée. On trouve de la vaisselle, des plateaux, aiguères, nécessaires de toilette, pots de chambre, crachoirs, pots à pharmacie, centres de table, lampes et vases. [illus. 13]

13. Vaisselle en porcelaine de Bavière, vers 1850, soupière : 28 x 38 x 15 cm.  
© Museo Mercedes Sierra de Pérez "El Chicó"



### Peinture

Sur toile, bois, métal ou ivoire. Cadres en bois, sculptés, dorés, incrustés d'os, de nacre ou d'écaille.

a) **Images séculières** telles que des portraits, miniatures, scènes militaires, paysages et natures mortes. [illus. 14-15]

b) **Images religieuses** telles que des vierges, anges, saints et représentations du Christ. [illus. 16-17]



14. Huile sur toile, de José María Espinosa, vers 1850, 81 x 121 cm.



15. Aquarelle sur ivoire, de José Gabriel Tatis Ahumada, 1857, 8 x 6 cm.

© Museo Nacional de Colombia



16. Huile sur toile, de Gregorio Vásquez de Arce y Ceballos, 1697, 156 x 118 cm.  
© Museo Colonial de Bogotá



17. Huile sur bois, anonyme, vers 1700, 44,5 x 63,8 cm.  
© Museo Nacional de Colombia

## Sculpture

a) **Figures en bois sculpté**, articulées, à habiller ou revêtues de tissus collés, avec des décorations polychromes florales et végétales. Représentations de la Vierge, de l'Enfant Jésus, du Christ, de saints, et figurines de crèche. Elles peuvent avoir des masques en métal, des yeux en verre et des accessoires en argent. [illus. 18-19]

b) **Figures en plâtre, marbre et métal**, aux thèmes allégoriques et commémoratifs. [illus. 20]

20. Figure en plâtre, de Dionisio Cortés, non datée, 37 x 41 x 25 cm.  
© Museo del Siglo XIX - María Antonieta García Restrepo



18. Figure de l'Immaculée Conception, de Bernardo de Legarda, XVIII<sup>e</sup> siècle, 64 x 20 x 38 cm. © Museo Colonial de Bogotá



19. Figure du Christ, anonyme, vers 1750, 98,5 x 74,5 x 24,5 cm.  
© Museo Nacional de Colombia

## Documents, livres et cartes

Manuscrits, documents dactylographiés et imprimés sur papier ou parchemin. Ils se présentent sous la forme de feuillets ou de recueils, cartonnés ou reliés en cuir ou en peau, et peuvent porter le sceau des archives ou de la bibliothèque dépositaire(s).

a) **Livres, partitions et livres de chœur** illustrés en couleur ou en noir et blanc, ou sans illustrations. [illus. 21-22]

b) **Cartes et plans** dessinés ou imprimés, en couleur ou en noir et blanc. [illus. 23-24]

c) **Documents** : feuillets portant des sceaux, signatures ou en-têtes. [illus. 25]



21. Bible, traduite par Casiodoro de Reina, imprimée à Bâle, 1569, 26 x 18 cm.

22. Livre, de Nikolaus Joseph Freiherr von Jacquin, imprimé et enluminé à Vienne, 1763, 48 x 24 cm.

© Biblioteca Nacional de Colombia

23. Carte figurant les limites de Pandi, Cunday et Melgar, anonyme, 1776, 41,7 x 30,8 cm.

24. Carte de Colombie, dessinée par J. Finlayson et gravée en couleur par J. Yeager à Philadelphie, 1822, 44 x 56 cm.

25. Certificat manuscrit de libération d'une esclave, signé par le gouverneur d'Ocaña, 1851, 35 x 23 cm.

© Archivo General de la Nación

## Œuvres graphiques et photographiques

Les thèmes sont la religion, la vie quotidienne, des paysages, caricatures et portraits.

a) **Planches, dessins, esquisses, aquarelles, illustrations et gravures** sur papier. [illus. 26-27]

b) **Photographie** sur métal ou verre (daguerriétype ou ambrotype). [illus. 28]

27. Aquarelle sur papier, de Manuel María Paz, 1855, 23 x 31 cm.

© Biblioteca Nacional de Colombia



26. Lithographie en couleur, de Ramón Torres Méndez, 1878, 27 x 35,5 cm.

© Museo Nacional de Colombia

28. Ambrotype, anonyme, vers 1870, 7,3 x 12,5 cm.

© Museo Nacional de Colombia



## Métaux

Objets en fer, cuivre, bronze, argent et or, martelés, ciselés, repoussés ou fondus ; liturgiques ou utilitaires, tels que des ostensoirs, encensoirs, ciboires, calices, sceptres, couronnes, ailes, rayons lumineux, auréoles, chapelets, croissants de lune, candélabres, de la vaisselle, des couverts, étriers, boîtes, canons et balles. [illus. 29-30]



29. Pupitre en argent, Atelier de Nouvelle-Grenade, XVIII<sup>e</sup> siècle, 35 x 31 x 30 cm.  
© Museo Colonial de Bogotá



30. Couronne civique en or offerte par le peuple de Cuzco au Libérateur Simón Bolívar, Chungapoma, vers 1825, 7,5 x 22 cm.  
© Museo Nacional de Colombia

## Mobilier

Meubles en bois, sculptés et assemblés, parfois décorés avec des incrustations d'ivoire, d'os ou d'écaille. Ils peuvent être tapissés d'étoffe, de cuir, de gobelin ou de soie. On distingue des cabinets espagnols (*bargueños*), coffres, boîtes, corbeilles à ouvrage, secrétaires, miroirs, tables, chaises, paravents et retables. [illus. 31-32]



31. Secrétaire, XVIII<sup>e</sup> siècle, 42 x 67 x 29 cm.

32. Secrétaire (*arquilla*), XVIII<sup>e</sup> siècle, 41 x 27 x 44 cm.

© Museo Colonial de Bogotá

## Textiles

a) **Vêtements liturgiques** décorés de motifs végétaux et de symboles chrétiens, brodés de fils métalliques, de soie et de pierres précieuses. On trouve des chasubles, dalmatiques, étoles, capes, étendards et nappes d'autel. [illus. 33]

b) **Drapeaux et accessoires à usage militaire.** [illus. 34]



33. Chasuble en soie, XVIII<sup>e</sup> siècle, 114 x 76 cm.

© Museo Colonial de Bogotá - Universidad Externado de Colombia

34. Drapeau *Gran Colombia* du Bataillon des Hussards du Centre, vers 1824, 73 x 78 cm.

© Museo Nacional de Colombia

## Numismatique

a) **Monnaies** en or, argent, cuivre et alliages, martelées ou estampées, certaines ont une tranche irrégulière. Elles sont marquées par les hôtels des monnaies avec des sigles tels que NR (*Nuevo Reino de Granada*) et P ou Pn (*Popayán*), des symboles utilisés par la Couronne espagnole ou des représentations de la République. [illus. 35-36]

b) **Médailles** frappées dans différents métaux, commémoratives d'un fait historique.

c) **Billets de banque ou d'émission étatique**, de tailles diverses, aux gravures allégoriques. [illus. 37]



35. Monnaie en or valant un *peso*, Hôtel des monnaies de Bogotá, 1826, Ø 1,7 cm.

© Museo Nacional de Colombia

36. Monnaie en argent valant huit *reales*, Hôtel des monnaies du Nouveau Royaume de Grenade, 1762, Ø 3,8 cm.

© Banco de la República



37. Billet de vingt-cinq pesos, Banque nationale, 1895, 7,6 x 18,2 cm.

© Museo Nacional de Colombia

## Instruments et équipements

Servant au développement d'activités scientifiques, technologiques et industrielles. Par exemple, des instruments médicaux, d'optique, de poids et mesures, des baromètres, fils à plomb, boussoles, chronomètres, astrolabes, octants, sextants, balances, télégraphes et téléphones. [illus. 38-39]



38. Sextant solaire, vers 1823, 33,5 x 41 x 6,2 cm.

39. Modèle de transmission télégraphique, vers 1865, 19,5 x 22 x 5,7 cm.

© Museo Nacional de Colombia



Le Conseil international des musées (ICOM) est la principale organisation internationale des musées et des professionnels de musées qui s'engage à préserver, perpétuer et transmettre aux sociétés le patrimoine mondial naturel et culturel, actuel et futur, matériel et immatériel.

Regroupant plus de 28 000 membres dans 137 pays, l'ICOM constitue un réseau international de professionnels de musées spécialisés dans toutes sortes de disciplines.

Créée en 1946, cette organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif est en relation formelle d'association avec l'UNESCO et jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

La lutte contre le trafic illicite de biens culturels est l'un des engagements prioritaires de l'ICOM. La *Liste Rouge des biens culturels colombiens en péril* a été élaborée afin d'empêcher le pillage, le vol, ainsi que l'exportation et la vente illégales de biens culturels de Colombie, et contribuer de ce fait à la protection du patrimoine culturel de ce pays. L'ICOM remercie le Ministère de la Culture de la République de Colombie pour sa précieuse collaboration au développement de ce projet. Cette publication vient compléter la série de *Listes Rouges* déjà parues pour l'Afrique, l'Amérique latine, l'Irak, l'Afghanistan, le Pérou, le Cambodge, l'Amérique centrale et le Mexique, Haïti, et la Chine.

<http://icom.museum>

*Avec le généreux soutien de :*



*U.S. Department of State  
Bureau of Educational and Cultural Affairs*



**Maison de l'UNESCO**

**1, rue Miollis - 75732 Paris Cedex 15 - France**

**Téléphone : +33 (0)1 47 34 05 00 - Fax : +33 (0)1 43 06 78 62**

**Courriel : [secretariat@icom.museum](mailto:secretariat@icom.museum) - Site Internet : <http://icom.museum>**